Le service Actions Éducatives vous informe



Inscriptions scolaires

2027/2028

1ère année de maternelle PS (enfants nés en 2024) - *Instruction obligatoire dès 3 ans*

Très petite section / TPS (enfants nés entre le 01/01 et le 31/07/2025)

PÉRIODE : **Du mardi 1er décembre 2026 au vendredi 5 mars 2027 inclus**

LIEU : **Guichet unique—Direction Services à la population, Mairie de Garges-Lès-Gonesse**

DOCUMENTS ORIGINAUX À FOURNIR *:

A ☐ Carte d'identité du responsable légal : *Présence du responsable légal obligatoire,*

B ☐ Extrait d'acte de naissance de moins de 3 mois (moins de 6 mois pour un acte établi à l'étranger),

Jugement pour cas spécifiques (divorce, famille d'accueil, ...),

C ☐ Justificatifs de domicile : Quittance EDF ou GDF de moins de 3 mois, et pour les :

Locataires : une quittance de loyer de moins de 3 mois et (si manuscrite) bail de location,

Propriétaires : dernière taxe foncière ou acte de propriété.

Hébergés :

- attestation d'hébergement,
- photocopie de la pièce d'identité de l'hébergeant,
- justificatif de domicile de moins de 3 mois de l'hébergeant,
- justificatif de domicile au nom de l'hébergé chez l'hébergeant de moins de 3 mois (attestation CAF ou courrier Sécurité sociale…),

D ☐ Carnet de vaccinations à jour :

- pour les enfants nés à partir du 1er janvier 2018 les 11 vaccins réglementés**.**

E ☐ **Informations obligatoires à communiquer** : allergie(s) alimentaire(s) de l'enfant,

F ☐ Adresse courriel valide + numéro de matricule CAF,

G ☐ Coordonnées d'une tierce personne autre que les parents avec numéro de téléphone,

H ☐ Courrier explicatif pour une demande d'inscription en très petite section (TPS enfant né entre le 1er janvier et le 31 juillet 2025). La demande sera étudiée en commission courant avril 2027 en fonction des places disponibles.

Un enfant de TPS est accueilli dans une classe à protocole (20 élèves maximum), il est suivi pendant tout le cycle de maternelle, sous couvert d'un protocole d'accueil signé par la famille.

En cas d'impossibilité de fournir l'un des justificatifs, veuillez prendre contact avec le service scolaire afin de procéder à une instruction de dossier adaptée à votre situation.

+ d'informations : Direction de l'Enfance — enfance@villedegarges.com

GARGES Forte & fière

Ville amie des enfants

villedegarges.fr